

# D'un canton à l'autre, les sans-papiers ne sont pas égaux devant la loi

**MIGRATION • Suivant qu'ils vivent à Genève ou à Zurich, les clandestins n'ont pas les mêmes espoirs de régularisation. Des voix appellent la Confédération à l'aide.**

SERGE GUMY

1201 demandes de régularisation déposées par Genève en dix ans, 737 par le canton de Vaud, 88 par Fribourg, 22 par Neuchâtel, 10 par Zurich, zéro par le Valais. Les étrangers vivant sans papiers en Suisse ne sont pas égaux devant la loi, comme le démontre l'étude présentée hier à Berne par la Commission fédérale pour les questions de migration (CFM).

Cette enquête révèle un large fossé entre Suisse romande et Suisse alémanique, particulièrement flagrant en ce qui concerne les étrangers en situation irrégulière entrés hors filière de l'asile. Pour les demandes de régularisation de requérants d'asile déboutés ou frappés d'une décision de non-entrée en matière, les écarts entre cantons sont moins nets. Sur les 2431 dossiers transmis à l'Office fédéral des migrations entre janvier 2007 et décembre 2009, Vaud en a envoyé 806, Genève 418, Neuchâtel 155, le Valais 96 et Fribourg 88.

## Le système est mal fichu

La Commission fédérale pour les questions de migration voit dans ces grands écarts statistiques une inégalité de traitement. Les cantons possèdent en outre un large pouvoir: non seulement ce sont eux qui statuent sur les demandes de régularisation des sans-papiers, mais en plus, leurs décisions sont difficilement attaquables, selon la CFM.

Président des Verts suisses, Ueli Leuenberger partage ce jugement: «Les clandestins qui savent que leur canton de résidence dépose peu de dossiers à Berne hésitent avant d'entreprendre une démarche de régularisation, voire s'autocensurent.»

A droite aussi, l'incohérence de la pratique actuelle des cantons interpelle. «Cela me dérange de savoir qu'une personne sera traitée différemment suivant le canton où elle habite. On assiste à une sorte de loterie», dénonce Yvan Perrin (udc/NE), président de la Commission des institutions politiques du Conseil national, qui est spécialisée dans les questions de migration. «Il est important que la régularisation ne devienne pas un droit pour les étrangers clandestins, et qu'elle demeure le fait du prince. A condition que le prince, en l'occurrence le canton, ne sombre pas dans l'arbitraire et que sa poli-



La diversité des pratiques entre cantons entraîne des inégalités de traitement pour les sans-papiers qui veulent régulariser leur situation. KEYSTONE

tique ne soit pas aléatoire», enchaîne Isabelle Moret (plr/VD).

## Berne renvoie la balle

La pratique actuelle est injuste, le constat est largement partagé sous la Coupole. Que faire pour corriger le tir? La CFM avance sa solution: elle propose que les demandes de régularisation soient directement déposées

auprès de la Confédération. L'idée séduit, tous partis confondus. «C'est un pas dans la bonne direction», salue Ueli Leuenberger. «Cela permettrait de contourner la mauvaise volonté de certains cantons, qui font comme s'ils n'abritaient pas de sans-papiers», enchérit Isabelle Moret.

Mais Berne refuse le cadeau empoisonné. «L'application du droit des étrangers est de la compétence des cantons», réplique ainsi Marie Avet, porte-parole de l'Office fédéral des migrations. L'argument ne décourage pas Yvan Perrin: «Mis à part les Dix Commandements, aucune loi n'est gravée dans le marbre.» I

## TROP DE RIGUEUR POUR LES CAS DE... RIGUEUR

La Commission fédérale pour les questions de migration estime à la fin de son étude que la pratique actuelle en matière de cas de rigueur est trop stricte. La loi permet déjà la régularisation des clandestins dans des cas d'extrême gravité. Avant d'accorder un permis, les autorités tiennent compte de l'intégration de l'étranger, de sa situation professionnelle et financière, de ses éventuels antécédents judiciaires, de sa situation fami-

liale (en particulier de savoir si ses enfants sont scolarisés), de son état de santé, de ses possibilités de réintégration dans son pays d'origine.

La durée de séjour en Suisse est aussi prise en compte. Mais ni la loi, ni la jurisprudence ne fixent de seuil. Pour Francis Matthey, président de la CFM, si les enfants sont scolarisés depuis cinq ans, ou si des clandestins vivent et travaillent depuis cinq à dix

ans en Suisse, ils devraient obtenir un droit au séjour. Pour la CFM, les conditions politiques ne sont toutefois pas réunies pour une régularisation collective.

La CFM salue l'ouverture de l'apprentissage aux jeunes sans-papiers, acceptée par le parlement. Elle souhaite que cet assouplissement profite aux parents des jeunes concernés (300 à 500 par année, selon ses estimations). SG



KEYSTONE

## PARENTS DE JOUR

### Les règles qui fâchent

Après la levée de boucliers contre la garde d'enfants soumise à autorisation, le Conseil fédéral a revu son projet. Mais cette deuxième mouture ne convainc pas plus que la première: pour la droite elle va trop loin et pour les organisations de défense de la famille, elle ne protège pas assez l'enfant. L'avant-projet d'ordonnance sur la prise en charge extrafamiliale d'enfants, mis en consultation jusqu'à hier, empiète sur le rôle des parents, estiment les partis bourgeois. Le PLR demande que l'on abandonne complètement l'exigence d'une licence pour les parents de jour. Le PDC critique pour sa part une liste d'exceptions compliquée. La garde d'enfants par les membres de la famille devrait être complètement libre, même si elle est rémunérée, juge-t-il. ATS

## DROITS D'ÉMISSION DE CO<sub>2</sub>

### L'UE va négocier avec Berne

TANGUY VERHOESEL, BRUXELLES

Les ministres européens de l'Environnement ont autorisé hier la Commission européenne à ouvrir des négociations avec Berne en vue de mettre leur système de droits d'émission de gaz à effet de serre en réseau avec celui de la Suisse.

«C'est la première fois que l'UE cherche à relier son système à un autre système existant» indépendant, souligne un communiqué du Conseil de l'Union. «Cela contribuerait à renforcer les incitations économiques en faveur de la réduction des émissions préjudiciables au climat.»

Les négociations devraient s'ouvrir au début de 2011 et «progresser rapidement», prédisent les Vingt-Sept. Ce serait en effet dans l'intérêt des deux

parties, même si la conclusion des pourparlers dépendra de l'issue de la révision de la loi sur le CO<sub>2</sub> que la Suisse a engagée en 2009 en vue de rapprocher son système de celui de l'UE, à l'horizon 2012.

Le système européen, introduit en 2005, s'applique actuellement à plus de 10 000 entreprises dans des secteurs à forte consommation d'énergie (sidérurgie, chimie, etc.). Il fixe des plafonds d'émissions et prévoit une bourse d'échange: les entreprises polluantes plus que prévu peuvent acheter des droits d'émission supplémentaires, mis sur le marché par celles qui n'épuisent pas leurs quotas. A partir de 2013, les entreprises devront acheter une partie des permis de polluer qui leur sont aujourd'hui octroyés gratuitement.

Le système helvétique actuel d'échanges de quotas d'émission, mis en œuvre en 2008, ne constitue quant à lui qu'une alternative volontaire au paiement d'une taxe nationale sur les combustibles et les carburants. Il ne concerne que quelques centaines d'entreprises énergivores.

A l'avenir, le volume du marché suisse est estimé à quelque 6 à 8 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> alors que celui de l'UE dépasse aujourd'hui déjà 2000 millions de tonnes.

«L'accès au système d'échange de quotas d'émission de l'UE ouvre des perspectives intéressantes aux entreprises suisses», souligne une note d'information de l'Office fédéral de l'environnement. Berne relève par ailleurs que l'Union «a intérêt à coopérer avec la Suisse». I

SAINT-GALL

## Condamnée pour une insulte sur Facebook

Les insultes sur Facebook peuvent mener au tribunal. Une jeune Saint-Galloise en a fait l'expérience: elle a été condamnée à une peine pécuniaire avec sursis et une amende pour avoir traité un homme de «couillon» sur le réseau social. C'est une première en Suisse.

Le juge d'instruction chargé du dossier a confirmé hier une information publiée dans le journal gratuit «20 Minuten». Le jugement n'est pas encore entré en force, a-t-il précisé à l'ATS.

L'affaire a débuté au printemps 2010. Un habitant de Saint-Gall a obtenu que le local culturel «KuGl» ne puisse plus organiser des concerts jusqu'à 5 heures du matin en fin de semaine. Un groupe contre la fermeture du club s'est alors créé sur Facebook.

Dans ce groupe, une jeune femme de 19 ans a traité l'opposant au «KuGl» de «couillon» («Seckel»). Le citoyen a porté plainte. Le juge a considéré qu'il y a eu insulte. Il a condamné la jeune femme à une peine pécuniaire avec sursis de 7 jours-amende à 30 francs (210 francs) et 100 francs d'amende.

Pour les experts, il s'agit d'une première en Suisse. Mark Saxer, directeur du SPIK, le congrès informatique des polices, salue ce jugement. «Les insultes sur internet sont la forme moderne du pilori», souligne-t-il.

La conseillère nationale zurichoise Barbara Schmid-Federer (pdc) est aussi satisfaite. Elle a déjà déposé deux postulats contre le mobbing sur internet. Dans sa dernière intervention, elle demande la création d'un délégué au cyber-mobbing. Le Conseil fédéral a jugé, en réponse, que la création d'un tel poste n'était pas indiquée. Le gouvernement rappelle que la Confédération a mis à disposition 8,65 millions de francs pour deux programmes de lutte contre le cyber-mobbing jusqu'en 2015. ATS

## EN BREF

### VIRUS H1N1 Encore 35 recrues à l'infirmierie

Trente-cinq recrues victimes du virus H1N1 étaient encore retenues hier à l'infirmierie de la caserne d'Herisau (AR). Dimanche soir, sur les 40 soldats qui avaient pu être libérés au cours du week-end, près de 30 n'ont pas pu reprendre du service, présentant toujours des symptômes grippaux. Deux recrues ont été hospitalisées et sont en voie de guérison, a indiqué le Département fédéral de la défense. ATS

### BERNARD RAPPAZ Echec à Strasbourg

La Cour européenne des droits de l'homme n'ordonnera pas dans l'immédiat au Gouvernement suisse de libérer Bernard Rappaz. Elle a rejeté hier la demande de mesures provisionnelles alors que le chansonnier est à son 116<sup>e</sup> jour de grève de la faim. ATS

### PLACE FINANCIÈRE Le PS veut de l'argent propre

Au nom de la sauvegarde de la place financière helvétique, le Parti socialiste exige du gouvernement une stratégie de l'argent propre. Sans changement de cap, la Suisse va subir un regain de pressions internationales et une chute massive du volume d'argent placé dans ses banques. Pour étayer ses dires, le PS a présenté hier deux études réalisées par des experts indépendants. ATS